

## ENTENTE RELATIVE AUX MEMBRES DE L'ÉQUIPE NATIONALE DE BOCCIA 2024

(Partenaires de performance, équipe d'assistance  
intégrée, entraîneurs et personnel seulement)

### *Table des matières*

CONTEXTE .....	3
DURÉE ET PORTÉE DE L'ENTENTE .....	3
POLITIQUES ET ENTENTES CONNEXES .....	3
SPORT SANS ABUS .....	3
FORMATION ET PRÉPARATION .....	4
VOYAGE .....	4
MÉDICAL .....	4
UNIFORME DE L'ÉQUIPE .....	4
INFORMATION ET CONFIDENTIALITÉ .....	4
COMMUNICATION .....	4
PROGRAMME CANADIEN ANTI-DOPAGE (PCA) .....	5
FINANCIAL .....	5
RESPONSABILITÉ D'ÉQUIPE .....	5
SANCTIONS .....	5
ACCORD DE DIFFUSION DE PHOTO .....	6
CESSATION .....	6
LOI DIRECTRICE .....	6

ENTENTE CONCLUE le 1 janvier 2024

ENTRE :

**Nom de la membre de l'équipe :** \_\_\_\_\_

Résident à l'adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

(la « membre de l'équipe »)

ET :

**Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux (Boccia Canada),**  
une association canadienne enregistrée de sport amateur, dont le siège social est situé à :

Maison du sport, RA Centre  
2451 Riverside Drive  
Ottawa, Ontario K1H 7X7

(l' « ACSPC »)

## CONTEXTE

- a) L'ACSPC est reconnu par le Boccia International Sport Federation (« FI »), le Comité paralympique canadien (« CPC ») et le gouvernement du Canada à titre d'organisme directeur national du boccia.
- b) L'ACSPC cherche à réaliser un programme de classe mondiale et à faire participer à des compétitions une équipe nationale qui obtiendra les meilleurs résultats possibles sur la scène internationale.
- c) La signature de la présente entente atteste que les deux parties comprennent les obligations réciproques ici énoncées.

## DURÉE ET PORTÉE DE L'ENTENTE

1. Cette entente est en vigueur du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024.
2. Le membre de l'équipe est membre de l'équipe nationale pendant la durée de cette entente.

## POLITIQUES ET ENTENTES CONNEXES

3. En tant que membre de l'équipe, je me comporterai de manière courtoise et respectueuse et j'adhérerai en tout temps aux [politiques suivantes de l'ACSPC en matière de conduite](#), telles que modifiées de temps à autre, y compris mais sans s'y limiter :
  - a) [Lignes directrices des médias sociaux pour les athlètes et entraîneurs](#)
  - b) [Politique de protection des athlètes \(règle de deux\)](#)
  - c) [Politique relative aux appels](#)
  - d) [Politique de résolution de conflits](#)
  - e) [Politique de vérification](#)
  - f) [Politique de voyage](#)
  - g) [Politique médias sociaux](#)
  - h) [Politique partenaires de performance](#)
  - i) [Politique relative au code de conduite et d'éthique](#)
  - j) [Politique relative aux abus](#)
  - k) [Politique relative aux mesures disciplinaires et aux plaintes](#)
  - l) [Procédure disciplinaire de l'événement](#)
  - m) [Critères de sélection 2024 de l'équipe nationale de boccia](#)
  - n) [Critères d'octroi de brevets 2024](#)

De temps à autre, les politiques existantes de l'ACSPC peuvent être mises à jour ou modifiées, et le conseil d'administration de l'organisme peut approuver de nouvelles politiques. La présente entente repose sur les plus récentes politiques existantes au moment de la signature. L'ACSPC avisera le membre de l'équipe de tout changement apporté à ses politiques et à ses ententes, et mettra toujours la dernière version de ses politiques à la disposition de l'athlète par l'entremise des communications habituelles de l'ACSPC.

## SPORT SANS ABUS

4. Le membre de l'équipe s'engage à :
  - a) Se familiariser avec le « Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport » [CCUMS](#) et les politiques, procédures et services de Sport Sans Abus dans l'administration et le contrôle du CCUMS, y compris leur admissibilité aux services d'orientation en santé mentale et d'aide juridique de [Sport Sans Abus](#) ;
  - b) Lire, signer et se conformer aux termes du [formulaire de consentement éclairé](#) pour être soumis au CCUMS et à ses procédures d'administration et de contrôle par le biais du programme Sport Sans Abus ;
  - c) Agir de manière cohérente avec le CCUMS, le formulaire de consentement éclairé et les règles d'administration et de contrôle du programme « Sport Sans Abus » ;
  - d) Suivre toute formation périodique conforme au CCCUMS exigée par l'ONS et/ou Sport Sans Abus ; et

- e) Coopérer pleinement et de bonne foi dans le cadre de tout processus pertinent de Sport Sans Abus pour lequel la participation de l'athlète est requise en relation avec l'administration et le contrôle du CCUMS.

### **FORMATION ET PRÉPARATION**

- 5. En tant que Membre de l'Équipe,
  - a) je participerai à tous les camps d'entraînement, programmes de tests ou évaluations, tels que requis.
  - b) Démontrer un engagement à progresser vers la réalisation des objectifs et buts convenus de l'athlète et de l'équipe nationale (le « plan d'entraînement convenu »).
  - c) En tant que Membre de l'Équipe, je m'assurerai que je suis physiquement prêt à voyager et à participer à la compétition. Mes préparatifs avant le départ, me permettront de participer au meilleur de mon potentiel.

### **VOYAGE**

- 6. En tant que Membre de l'Équipe, j'accepte de voyager autant que possible avec l'équipe.
- 7. En tant que Membre de l'Équipe, j'apporterai avec moi tous les documents requis:
  - a) Passeport
  - b) Dossiers médicaux
  - c) Équipement en bon état (y compris numéro de série selon les besoins)
  - d) Médication requise
  - e) Vêtements appropriés
  - f) Fonds personnels suffisants afin de couvrir les dépenses durant la période d'absence de la maison.

### **MÉDICAL**

- En tant que Membre de l'Équipe,
- 8. Je m'assurerai que je suis médicalement apte à voyager et à participer. Je transmettrai tous les documents requis à l'entraîneur-chef ou à son remplaçant. En cas de changement de mon état de santé avant le départ, j'informerai l'entraîneur-chef ou son remplaçant. Je reconnais que l'entraîneur-chef est responsable de prendre la décision finale concernant mon autorisation à voyager.
  - 9. Informer l'entraîneur national et/ou la personne-ressource désignée dans les 24 heures, ou dès que possible par la suite, de toute blessure ou maladie qui pourrait empêcher de remplir toute obligation en vertu du présent accord ;

### **UNIFORME DE L'ÉQUIPE**

- 10. En tant que Membre de l'Équipe, je porterai l'uniforme approprié lors de tous les événements désignés.
- 11. En tant que Membre de l'Équipe, je n'échangerai aucune partie de l'uniforme de l'Équipe dans un délai de deux ans après un événement. Je comprends aussi, qu'en cas de non-respect, je serai facturé pour les parties de l'uniforme qui doivent être remplacées.

### **INFORMATION ET CONFIDENTIALITÉ**

- 12. En tant que membre de l'équipe, je vais :
  - a) Fournir à l'ACSPC tous les renseignements personnels requis pour les compétitions, les voyages, etc. ;
  - b) Ne pas divulguer les enregistrements, la technologie, les tactiques, les méthodes, la logistique ou toute autre information que la CCPSA juge confidentielle, à moins que la loi ne l'y oblige.

### **COMMUNICATION**

- 13. En tant que membre de l'équipe, je vais :

\_\_\_\_\_ **Initiales**

- a) Fournir à l'ACSPC une adresse électronique à jour qui accepte les pièces jointes et que le membre de l'équipe fera des efforts raisonnables pour vérifier au moins une fois tous les sept (7) jours ;
- b) fournir à l'ACSPC les renseignements requis pour communiquer par une autre méthode de communication raisonnable si le membre de l'équipe le souhaite ;
- c) Répondre à la correspondance et aux communications de l'ACSPC dès que les circonstances le permettent, selon la nature de la communication et respecter les délais de réponse, à condition qu'ils aient été mutuellement convenus par les parties.

#### **PROGRAMME CANADIEN ANTI-DOPAGE (PCA)**

14. En tant que Membre de l'Équipe, je comprends que :

- a) l'ACSPC a adopté le [Programme canadien antidopage \(PCA\)](https://bocciacanada.ca/fr/boccia/programmes/programme-de-haute-performance/) de 2021, lequel énonce les règles régissant le contrôle du dopage au Canada. Administré par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), le PCA s'applique aux membres de l'ACSPC et aux participants des activités homologuées par l'ACSPC. Tous les membres de l'ACSPC, autant les athlètes que le personnel d'encadrement des athlètes, sont assujettis au PCA. En apposant ma signature ci-dessous, je reconnais que l'ACSPC, a adopté le PCA en 2021 et que je vais m'y conformer :  
<https://bocciacanada.ca/fr/boccia/programmes/programme-de-haute-performance/>.
- b) Si nécessaire, suivez les cours antidopage en ligne du CCES, Sport pur, propreté 101.
- c) Refuser d'entrer en relation avec un entraîneur, une EI ou une personne dont le membre de l'équipe sait qu'elle est sous sanction par l'ACSPC ou une agence antidopage pour une infraction liée au dopage ;
- d) Ne pas fournir de telles substances à des tiers directement ou indirectement, ni encourager ou cautionner leur utilisation en contribuant sciemment à tout effort visant à éviter leur détection.

#### **FINANCIAL**

15. En tant que membre de l'équipe, je paierai tous les frais convenus et facturés dans les 30 jours suivant la réception d'une facture par l'ACSPC.

#### **RESPONSABILITÉ D'ÉQUIPE**

16. En tant que Membre de l'Équipe, je serai présent à toutes les séances d'entraînement et de compétition prévue ainsi qu'aux activités de l'équipe, aux réunions et aux activités désignées, à moins d'une autorisation spéciale de l'entraîneur-chef ou de son remplaçant.

17. En tant que Membre de l'Équipe, j'accepte de respecter les règles supplémentaires établies par l'entraîneur-chef ou par son remplaçant.

18. En tant que Membre de l'Équipe, je comprends que je dois obtenir la permission de l'entraîneur-chef ou de son représentant avant de quitter le site des compétitions.

19. En tant que Membre de l'Équipe, je voyagerai avec un téléphone cellulaire déverrouillé et fournirai mon numéro de téléphone cellulaire à l'entraîneur-chef ou à son remplaçant. Mon téléphone sera chargé et je le garderai sur moi en tout temps.

#### **SANCTIONS**

20. Si je contreviens aux conditions de cette présente entente de quelque façon que ce soit, des mesures disciplinaires pourraient être prises en vertu de la Politique de discipline et de plaintes de l'ACSPC trouvé ici : <https://bocciacanada.ca/wp-content/uploads/2021/06/politique-relative-aux-mesures-disciplinaires-et-aux-plaintes.pdf>.

#### **MEMBRES DE LA FAMILLE**

21. Je comprends que les membres de ma famille et mes amis qui ne font pas partie de l'Équipe

\_\_\_\_\_ Initiales

pour un évènement et sont responsables de faire leurs propres arrangements de voyage et d'hébergement.

### **ACCORD DE DIFFUSION DE PHOTO**

22. J'autorise l'utilisation de mon image et/ou de mon nom dans toutes les couvertures médiatiques de l'Équipe nationale de boccia, que ce soit sous formes écrites, radiophoniques et/ou télévisuelles. Cette autorisation est valide pour les cinq prochaines années, minimalement, à partir de la signature de cette entente, avec la possibilité de prolongation, si je donne mon accord pour celle-ci.
23. En tant que Membre de l'Équipe, je peux demander d'utiliser mon image pour des fins personnels. Ces utilisations doivent en tout temps être conformes aux règles et politiques d'utilisation du logo de ACSPC/Boccia Canada (si cela s'applique).

### **CESSATION**

24. Le membre de l'Équipe :
- a) peut mettre fin à la présente entente en tout temps en donnant un avis écrit de cessation à l'ONS;
  - b) comprend et convient qu'en mettant fin à cette entente, il perd tous droits, avantages et privilèges liés à sa participation à l'équipe nationale, y compris les prestations versées en vertu du PAA et le droit de participer, au niveau international, à des épreuves sanctionnées par la FI ou le comité international paralympique.

### **LOI DIRECTRICE**

25. La présente entente est régie et interprétée conformément aux lois de ONTARIO et aux lois du Canada qui s'appliquent en ce lieu.

En tant que membre de l'Équipe nationale de boccia, je, comprend et j'accepte de respecter les dispositions et les conditions énoncées dans la présente entente.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé la présente entente à la date indiquée ci-dessus en premier lieu.

-----  
Nom du membre de l'équipe

\_\_\_\_\_  
Signature du Membre de l'Équipe

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nom du témoin

\_\_\_\_\_  
Signature du témoin

\_\_\_\_\_ **Initiales**